

DELIBERATION N° 2015/212

Portant classement dans le domaine public communal de la voie du lotissement « Occitanes »

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 6 août 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération 2010/246 du 11 août 2010, autorisant le Maire à engager la procédure de classement et d'incorporation dans le domaine public communal de la voie du lotissement Occitanes,

VU le rapport favorable du commissaire enquêteur établi le 8 novembre 2010,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/53 du 11 juin 2015,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance le 27 juillet 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à porter classement en voie urbaine la rue du lotissement « Occitanes » telle que définie ci après :

Voie Occitanes / Voie urbaine n° 247 :

Depuis la limite sud de la route municipale R.M.15 entre les lots n°1 et n°12 jusqu'à la raquette de retournement au droit des lots n° 5 à 8 du lotissement les Occitanes.

Correspond au lot n° 13 du lotissement « Occitanes », répertorié à l'inventaire cadastral sous le numéro 651648-5127, d'une superficie d'environ 28a 36ca.

Longueur 247,50 mètres

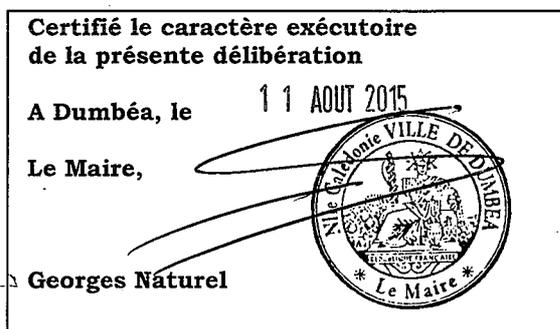
Emprise 10 mètres minimum

ARTICLE 2/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

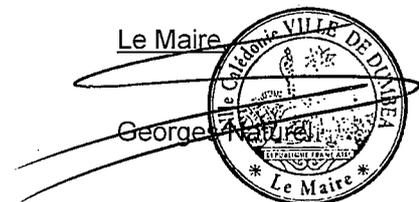
Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 6 AOUT 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 6 AOUT 2015



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DST	-	1
DAF	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1